Férel

Les randonnées

Le circuit Rand'O pour découvrir les cours d'eau

Dans le cadre du partenariat entre le CPIE Loire Océane et Cap Atlantique sur la valorisation des milieux aquatiques, des fiches « Rand'O » sont parues. Elles sont dans un premier temps téléchargeables en version numérique sur le site internet du CPIE Loire Océane. A plus long terme (2022), la finalité est de toutes les réunir dans un topoguide global, version papier, qui comportera 15 circuits au total.

À travers les randonnées proposées, le promeneur est invité à se laisser surprendre par la diversité des cours d'eau qui l'entoure et par leurs richesses. Au détour des chemins bocagers, elles sont l'occasion de s'intéresser de plus près aux enjeux liés à ces milieux aquatiques précieux. De quoi découvrir les richesses naturelles des cours d'eau, de magnifiques paysages et des coins de nature insoupçonnés.

Retrouvez les fiches Rand'O des communes suivantes : Férel · Camoël · Assérac · Pénestin · Piriac-sur-Mer · St-Lyphard · La Baule en accès direct sur : http://www.cpie-loireoceane.com/decouvrir/particuliers/ (http://www.cpie-loireoceane.com/decouvrir/particuliers/)





Les randonnées autour de Férel

https://www.ferel.fr/decouvrir-la-commune/activites-et-decouvertes/les-randonnees?

Les randonnées de CAP Atlantique

Les circuits en détail

Les circuits en détail

Circuit les Bords de la Vilaine

Circuit "Les Bords de Vilaine"

▲Variante n° 1 : 6 kms - 1h30

Départ : parking de la Voûte, en face du Bar « Le Yackam's »

Remonter la rue au sud de la place, franchir la route départementale et la longer sur 150 m, avant de prendre à gauche vers la Châtaignière. Tourner à gauche puis le chemin à droite dans le village Remonter vers l'ancien moulin avant de couper la route départementale D774 et de poursuivre dans le chemin situé en face, sur 200 m. Prendre à gauche et rejoindre la D 34 dont vous longerez l'ancien tracé à droite jusqu'à la Fontaine au Beurre.

Tourner à droite, descendre dans la coulée et suivre le sentier qui longe le ruisseau jusqu'au Pont d'Ester. Remonter sur le versant opposé avant de poursuivre sur la gauche pour contourner la Grée de Kergava, et rejoindre la variante 2 (Point D) (balisage GR 39) sur les Buttes du Rosquet. Après ce village, cheminer ensuite en contrebas de la Grée (Gr 34), jusqu'à rejoindre les rives de Vilaine. Longer la rive sud du port de La Roche-Bernard et remonter jusqu'à la route. Longer celle-ci sur 50 m et prendre à gauche, un petit chemin à flanc de rocher qui vous ramène au point de départ. **Très belle vue sur les vieux quartiers**.

▲Variante n° 2 : 9,850 kms - 2h25

Suivre la variante 1 jusqu'au point A. Traverser Keraudrain et prendre 2 fois à gauche vers le fond du vallon. Franchir le ruisseau sur le Pont d'Ester (gué aménagé) puis remonter à gauche la coulée vers la Fontaine au Beurre. Traverser la route et suivre le chemin sur 500 m. Au sud de Lizherbignac,laisser à gauche la variante n° 3 (point B) et poursuivre vers les Landes du Grand Moulin. Rejoindre le Chemin Pavé (ancienne voie romaine). Prendre à droite et le suivre sur 400 m. Tourner à droite, vers le Bouillono, prendre à gauche à 500 m, puis suivre le chemin jusqu'à Kergamet. Traverser la route, vers le Stéry où l'on retrouve la variante n° 3 (point C). (balisage Gr 39) Suivre à droite le chemin qui surplombe la Vilaine dont on aperçoit le miroitement à travers les arbres. Passer Kernélo et poursuivre vers l'étier du Rah Coët. Franchir la passerelle et remonter vers les Buttes du Rosquet à travers la pinède. Retrouver la variante 1 au village.

▲Variante n° 3 : 14,800 kms - 3h40

Suivre les variantes 1 puis 2 jusqu'au sud de Lizherbignac (point B). Prendre à gauche puis couper la route départementale D34 (**attention: trafic important en été**). À la Croix Daniel, prendre à gauche, le Chemin Pavé (ancienne voie romaine) sur 100 m, puis tourner à droite vers les bois de Coët Couron. Tourner à gauche au prochain chemin et marcher le long de la propriété privée sur 500 m. Longer avec prudence la départementale sur 300 m, la franchir pour prendre le chemin à droite qui vous mènera vers la belle croix en granit dite du « Grand Moulin » .

Traverser la route et prendre à droite, le chemin qui longe les Landes du Grand Moulin (paysage de lande boisée typique de ce secteur). Rejoindre et traverser le village de Tréguet. Remarquer l'alignement est-ouest des constructions anciennes, caractéristique des villages du secteur. Rejoindre Kerlan et Kervezo puis descendre vers le Grand Palud. Juste avant d'y parvenir, tourner à droite dans un chemin pittoresque qui remonte vers la Grée de Kertalet. À la route, prendre à gauche et la suivre jusqu'au village de l 'Isle. À gauche, panorama sur le barrage et le port de plaisance d'Arzal-Camoël. Dans le village, prendre le chemin (balisage GR 39) qui descend vers la Vilaine et longer les paluds jusqu'aux Buttes de Culan où vous retrouverez la variante n° 2 (point C).



Circuit Les Chemins de Saint Dys

Circuit "Les Chemins de Saint Dys"

- **Couleur : BLEU et GR (Rouge et blanc).**
- **Ce circuit vous emmène à travers la frérie de Kéras, circonscription religieuse dépendante de la paroisse de Férel et dont le saint patron était St Dys (ou Theis).**

https://www.ferel.fr/decouvrir-la-commune/activites-et-decouvertes/les-randonnees?

▲Variante n° 1 : 12 kms - 3h00

Départ : salle polyvalente, route d'Assérac

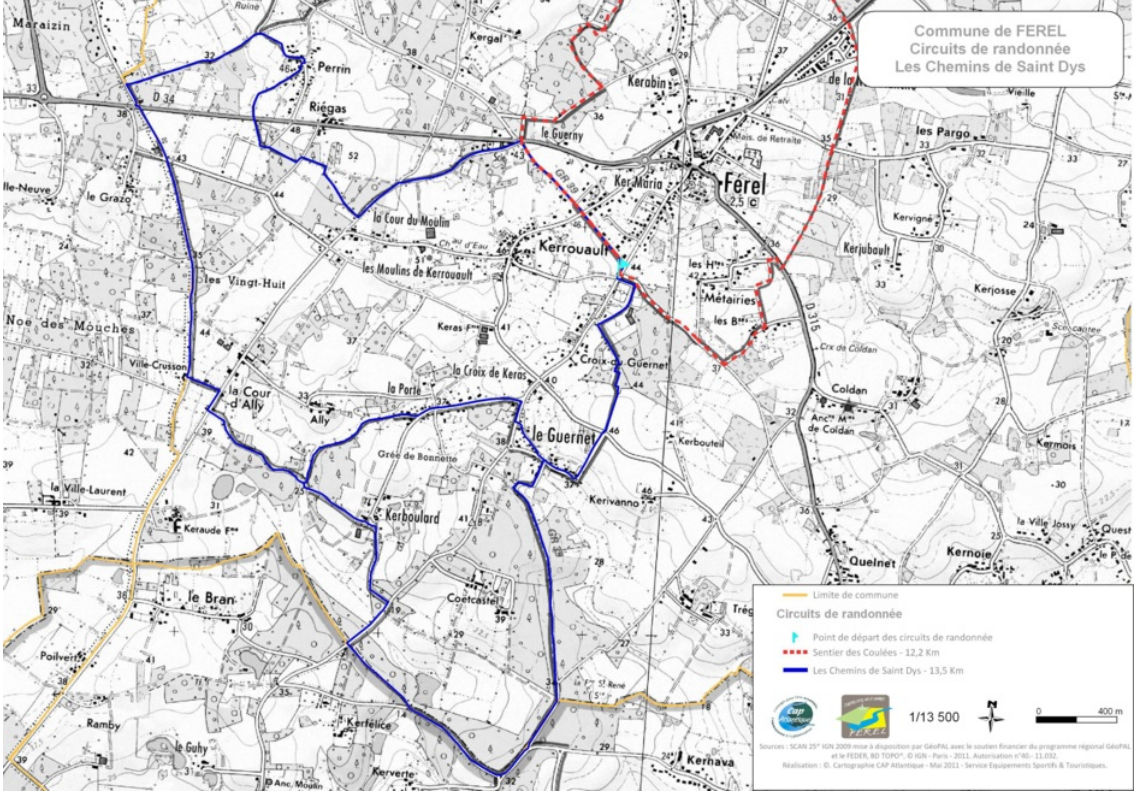
Jusqu'au Guernet. A la hauteur de la mare, prendre à gauche et traverser les bois de Coêt Castel jusqu'à la route de Kerflisse. Cette voie marque la limite départementale, jusqu'à la croix de Kerflisse que vous rejoindrez environ 800 m plus loin, après avoir laissé la route sur la gauche. Remonter à droite vers Férel, et passé le vallon, prendre à gauche vers Kerboulard. Après ce lieu-dit, franchir le ruisseau (laisser à droite la variante N°2) et remonter vers La cour d' Ally. A la route prendre à droite puis à gauche vers La Ville Crusson (jolie demeure dans un cadre champêtre).

Rejoindre ensuite Le Grazo par un long chemin rectiligne limitrophe aux communes de Férel et Camoël, puis poursuivre jusqu'au CD 34 que vous franchirez à la hauteur de « La Chaumière » Contourner celle-ci par la gauche et prendre à droite le chemin qui remonte vers Le Gastre. Au deuxième carrefour, prendre à droite vers Perrin que vous traverserez (joli calvaire à ouble socle, récemment remonté au milieu du village) poursuivre à droite, traverser à nouveau la route départementale (attention à la circulation en été) et rejoindre la Cour du Moulin à travers les landes boisées.

Avant ce lieu-dit, prendre à gauche puis à droite (Balisage GR), passer la croix de Kermaria et rejoindre la salle polyvalente par le chemin des Pogasés.

▲Variante n° 2 : 5,6 kms - 1h25

Suivre la variante 1 jusqu'au gué de Kerboulard (point S) Remonter le chemin creux jusqu'à La porte et suivre ensuite le balisage GR jusqu'au Guernet. Revenir au point de départ par le chemin de l'aller.



Circuit Sentier des Coulées

Circuit "Le Sentier des Coulées"

- Couleur : BLEU et GR (Rouge et blanc) et GRP (Rouge et jaune).

▲Variante n° 1 : 12 kms - 3h00

Départ : salle polyvalente, route d'Assérac.

Contourner la salle polyvalente et rejoindre, au nord, le Chemin des « pogasés »(balisage Gr). Revenir à gauche vers la route et la franchir avant de prendre à gauche vers Kermaria. Traverser la route de Kerrouault et rejoindre le Guerny. Traverser la R.D. 34, et prendre en face le Chemin dit « du Sable ». À mi-longueur de celui-ci, bifurquer à gauche dans les bois de pins. Suivre précisément les balisages jusqu'à Kersauvage. À la route, prendre à gauche, puis continuer sur cette voie en prenant à gauche vers Kerlégan. Avant ce hameau, descendre dans le vallon (point A) et suivre le sentier sur 500 m. Au premier chemin rencontré, franchir le ruisseau et prendre à gauche, le chemin qui longe le fond de la coulée et les paluds qui l'occupent. Descendre ainsi sur un bon kilomètre.

Remonter, à droite sur le coteau, afin de bénéficier d'un très beau panorama sur le plan d'eau du barrage d'Arzal et les bateaux qui y sont amarrés. À la route, prendre à gauche sur 200 m, puis la laisser à droite et descendre vers la Vilaine par le Chemin du « prédemo » (balisage rouge). En vous tournant vers la gauche, vous avez une excellente vision du versant sud de la Coulée, et de la succession de villages qui en jalonne la crête. Au fleuve, traverser les paluds et rejoindre laCoulée de Kerosten par le bas de la Grée de Trémorel. Remonter ensuite vers le village (balisage rouge et jaune), par cet agréable vallon boisé. Dans le village de Trémorel, longer l'alignement des constructions, avant de vous engager dans un chemin creux bordé de deux fontaines qui vous amènera à Kerbalan. Au hameau, suivre la route sur 250 m, et bifurquer à gauche dans un autre chemin encaissé qui vous ramène au ruisseau précédemment traversé.

Cette fois, prendre à droite (balisage rouge) et remonter jusqu'au « Rual » de Tréguet (ancien communde village, fontaine sur la gauche du chemin (point B). Tourner à gauche et rejoindre le village. À la route, revenir vers la droite sur 250 m et prendre le chemin à droite vers la Croix du Grand Moulin.

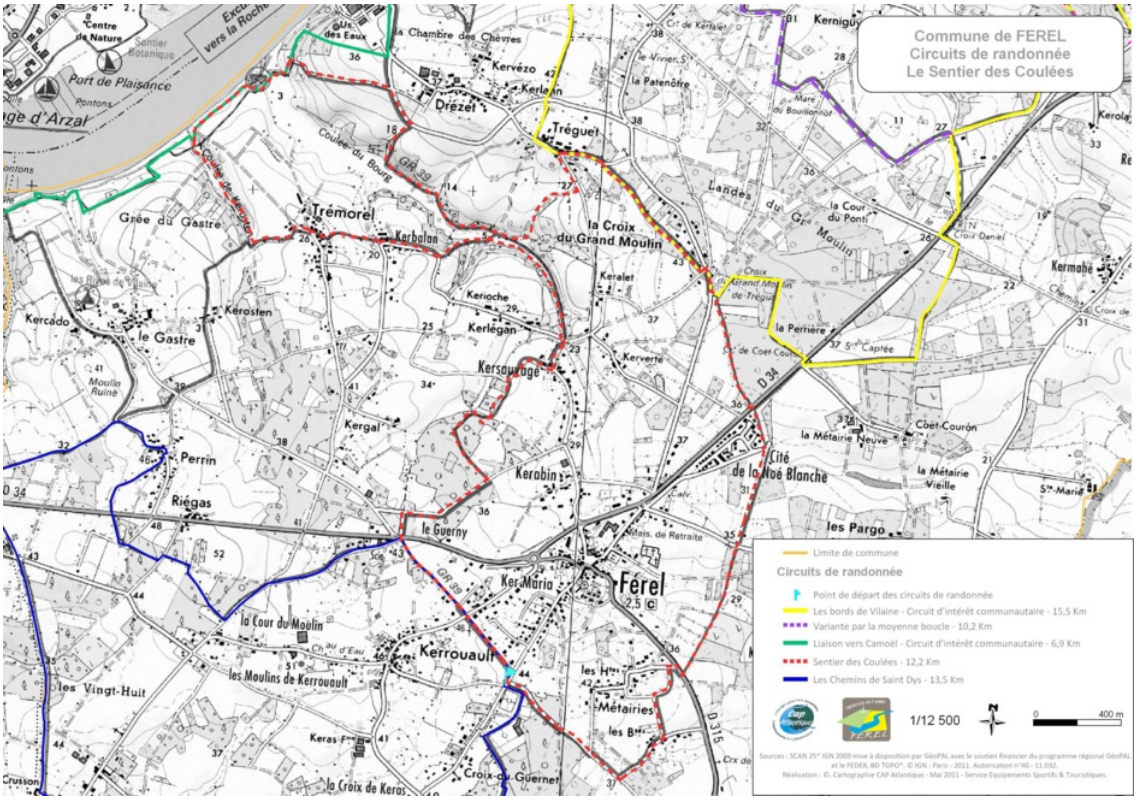
Prendre le temps d'admirer ce monument, situé au point de rayonnement de 7 voies différentes.

Suivre la route vers le bourg sur 50 m et bifurquer à gauche puis à droite. Au bout de 500 m, traverser à nouveau la R.D. 34 et longer le lotissement de la Noë Blanche. Après celui-ci, prendre en face vers Les Pargos, franchir une petite route, et poursuivre jusqu'à la R.D. 315 par le chemin de la « cour des prés ». Franchir la route et prendre aussitôt à gauche vers les Basses Métairies. Traverser le hameau et poursuivre à droite par le chemin des « pots gasés » jusqu'à la salle polyvalente.

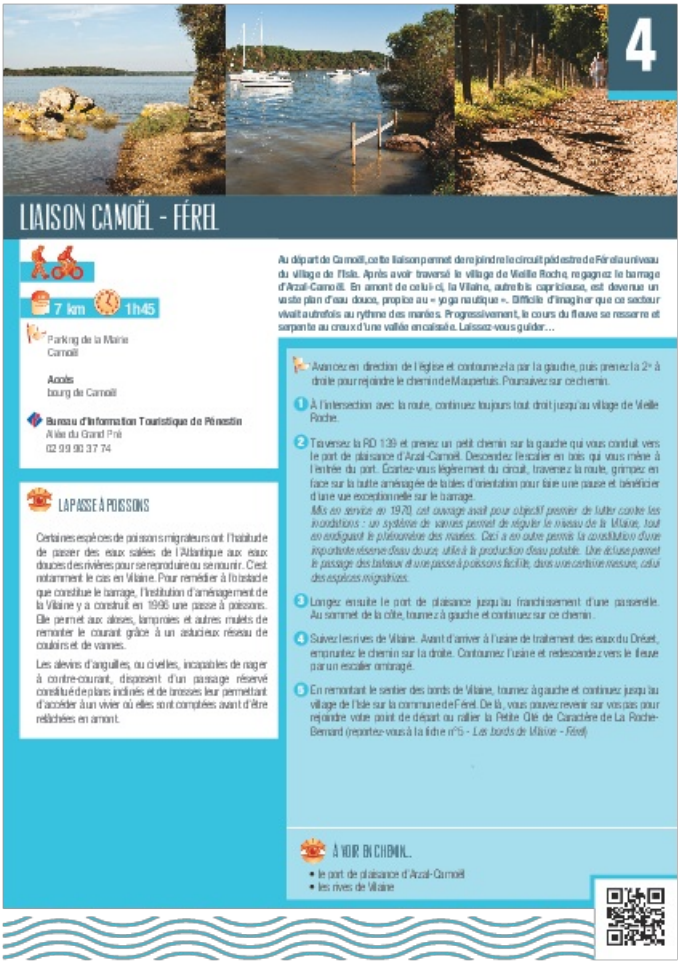
▲Variante n° 2 : 5,6 kms - 1h25

Départ : Kerlégan (point A) - Balisage GR et Rouge

Ce circuit reprend l'itinéraire décrit dans la variante n° 1 entre les points A et B de la carte. Le retour du point B au point A se fait en traversant la grée et le village de Keralet, puis en empruntant la route jusqu'au point de départ de la variante.



Liaison Camoël-Férel



MAIRIE DE FÉREL
1 place de la Mairie
56130 Férel

info@ferel.fr
02 99 90 01 06

Horaires :
Lundi et Jeudi : 09h00 - 12h00
Mardi et Mercredi :
09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30
Vendredi :
09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Samedi (hors juillet/août) :
09h00 - 12h00